

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Marie-Ève Bouchard M. Carl Germain M ^{me} Élisabeth Bergeron	Partie syndicale :	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 1 ^{er} octobre 2024	
		3. Gestion des projets	P
		4. Liste d'ancienneté	S
		5. Calendrier scolaire	S
		6. Poste math/sciences	S
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Frédéric Gaudreault Mme Laurie Girard	Partie patronale : M ^{me} Suzie Ménard	7. Projet Charles-Gravel	P
		8. Autres sujets : a) Journées pédagogiques mobiles	S

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	------------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.	
2. Compte rendu de la réunion du 1 ^{er} octobre 2024	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 1 ^{er} octobre 2024.	
Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle (2023-06-20)	Après analyse, le CSS s'est questionné sur la raison pour laquelle les écoles Jean-Fortin et La Source sont séparées pour la confection des tâches. Après discussion avec la direction, il serait avantageux de jumeler les écoles. Il pourrait placer des enseignants du champ 1 où il est nécessaire de les avoir dépendamment du moment de l'année. Le SES propose de l'inclure dans les fonctions et responsabilités. Le CSS analysera à nouveau, mais jumeler les écoles donnerait une meilleure flexibilité au milieu. Le SES croit qu'il y aura des impacts et que les enseignants devront être bien informés ainsi que le comité ÉHDAA-École qui aura un rôle important pour la répartition des heures en orthopédagogie. (2023-06-20)	✓
	Aucune analyse n'a encore été faite. (2023-10-18)	
	Mme Gagnon contactera la direction pour vérifier si c'est toujours d'actualité. (2024-03-19)	
	La direction vérifiera si c'est encore nécessaire. Mme Gilbert ajoute que si c'est le cas, il faudra baliser. (2024-10-01)	
Délai annulation demande de congé (2023-10-18)	L'an dernier, une entente verbale avait été convenue entre le CSS et le SES à l'effet que les enseignants avaient jusqu'à 16 h la veille d'un congé pour l'annuler. Le SES demande à ce que ce soit officialisé. Mme Gagnon propose de rédiger une note de service et de l'envoyer à tous les enseignants. (2023-10-18)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Le CSS informe le Syndicat que l'entente est présentement en rédaction. (2025-01-30)	
Liste d'ancienneté (2024-03-19)	Le CSS informe le SES que la liste d'ancienneté est en vérification dans les milieux jusqu'au 27 mars. Le SES mentionne son mécontentement face à la grande quantité d'erreurs dans la liste qui a été envoyée au SES alors qu'elle n'avait pas été vérifiée par le CSS au préalable. Le CSS précise qu'en effet plusieurs erreurs ont été faites en raison du changement de façon de faire, mais qu'à l'avenir, il fera une vérification de la liste avant de la faire parvenir au SES. Afin d'éclaircir certains points de la liste d'ancienneté, comme les personnes retraitées au 30 juin et celles ayant obtenu un poste à l'automne, le CSS et le SES en parleront à leur table de travail. (2024-03-19) Le SES informe le CSS que selon la convention collective, pour la sécurité d'emploi c'est l'expérience réelle et non pas seulement celle du CSS qui compte. Le Centre de services scolaire régularisera la situation afin que, dans la liste d'ancienneté, l'expérience reconnue soit pareille pour tous. (2024-04-30) Une rencontre est à prévoir entre le CSS et le SES afin de vérifier les impacts et certains arrimages qui seront probablement à faire. (2024-10-01) Le Centre de services a trois postes E2 à donner. Des appels sont faits présentement. Mme Gilbert rappelle qu'il faut tenir une rencontre pour arriver à avoir une compréhension commune concernant la liste d'ancienneté et l'inscription des personnes retraitées au 30 juin sur celle-ci. (2025-01-30)	✓
Organisation scolaire (2024-06-18)	Une nouvelle lecture sera faite le 21 juin. Il y aurait possiblement un point chaud au secondaire qui sera à valider à la suite de la prochaine lecture. Mme Gilbert s'informe s'il y a un 26 périodes pures en math à l'Odyssée. Le CSS a analysé et ce ne sont pas des périodes pures. Le SES fera des vérifications. (2024-06-18) Après vérification, selon le Syndicat, il y aurait possiblement un nouveau poste en math-sciences. Le CSS et le Syndicat analyseront ensemble la situation. (2024-10-01) Le CSS confirme qu'il y a un poste à Charles-Gravel, il reste à faire les appels. (2025-01-30)	Terminé
Organisation scolaire (2024-10-01) - Clientèle - Moyennes - Liste des mentors - Bilan ajout demi-ressource maternelle 5 ans - Bilan soutien aide à la classe	Le CSS enverra au Syndicat la dernière version des tableaux de la clientèle et des moyennes ainsi que la liste des mentors. Pour le bilan de l'ajout d'une demi-ressource en maternelle 5 ans, Mme Gagnon mentionne qu'un travail est à faire, car le soutien à la classe est dans le même code budgétaire. Il faudra donc déterminer dans quel poste les sommes iront. Le bilan sera fait éventuellement. Le SES s'informe de l'annexe 49 au secondaire. Mme Gagnon demandera à Mme Thibodeau d'envoyer le bilan au SES. Concernant l'aide à la classe, M. Lavoie informe le comité qu'une formation d'une heure est offerte en volontariat pour les enseignants recevant une aide à la classe ainsi que pour les personnes en poste d'aide	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	à la classe. Mme Bergeron mentionne qu'il devient difficile de déterminer à qui se référer, car la même personne fait plusieurs postes différents dans la même journée. (2024-10-01) Bilan ajout demi-ressource maternelle 5 ans Mme Gagnon mentionne qu'il est beaucoup plus complexe que prévu de déterminer les sommes réservées pour l'aide à la classe et pour la demi-ressource en maternelle. Un rappel de la répartition des ressources pour la maternelle 5 ans est fait, soit de débiter avec les groupes ayant le plus grand nombre d'élèves. Une particularité est soulevée du fait que les groupes évoluent durant l'année. Mme Gagnon mentionne que les sommes pour la demi-ressource ont été reçues hâtivement et qu'il y aura des sommes supplémentaires à recevoir. Il faudra attendre l'organisation scolaire pour répartir ces montants. Le SES soulève la problématique des heures pour la demi-ressource et des aides à la classe qui sont éclatées dans les milieux, alors que la répartition est clairement définie dans la convention. (2025-01-30)	
Sécurité d'emploi (2024-10-01) - Mises en disponibilité champ 21 - Mouvements volontaires - Engagements - Enseignants-ressources	Il reste un poste E1 à donner à Fréchette et un autre E1 en français à Charles-Gravel. A la suite d'une démission à l'école La Source, un poste est à donner. De plus, une retraite est prévue avant le 1^{er} décembre, donc le poste sera offert. M. Germain mentionne qu'il y aurait la possibilité de faire un poste en math-science à son école. Le CSS vérifiera. (2024-10-01) Le poste à Fréchette a été donné. Pour celui en français à Charles-Gravel, le CSS fait présentement des appels. (2025-01-30)	Terminé
Priorité d'emploi - Liste de priorité - Banque pour contrat ordonnancée - Listes pour suppléance occasionnelle	Le Centre de services scolaire enverra la liste de priorité du secteur jeunes modifiée au Syndicat. Mme Gagnon amène une problématique du fait que le CSS ne sait pas si les enseignants ont leur brevet lorsqu'ils accèdent rapidement à la liste de priorité. Des discussions ont lieu pour trouver des pistes de solutions. Le SES fera un rappel aux nouveaux engagés lors d'une formation le 9 octobre pour qu'ils avisent le CSS dès qu'ils auront leur brevet. Le projet de la banque ordonnancée et la liste pour suppléance occasionnelle ont été envoyés au Syndicat. Le CSS informe le SES qu'il reste des enseignants dans les champs éducation physique, adaptation scolaire et préscolaire-primaire. Il n'y a personne dans tous les autres champs. À la suite de discussions, Mme Gilbert propose d'informer les enseignants à savoir que s'ils prennent par exemple un remplacement en math de secondaire 1 et qu'ils remplissent les critères pour accéder aux listes, ils accéderont à ces dernières dans leur champ respectif et non dans le champ du remplacement occupé. M. Lavoie ajoute que l'université libère leurs étudiants pour qu'ils puissent faire de la suppléance. (2024-10-01) Concernant la liste de suppléance occasionnelle, une première rencontre entre le SES et le CSS a eu lieu pour regarder les critères pour l'accès à la liste de priorité. Présentement, aucune alerte ne peut être donnée dans le système lorsqu'une personne atteint l'équivalent des 35 jours consécutifs. D'autres rencontres suivront. (2025-01-30)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Présentation projet PPP (2024-10-01)	M. Lavoie présente les projets pédagogiques particuliers pour les écoles secondaires. Une révision de l'ensemble de l'offre des projets pédagogiques a été faite. La carte des projets de toutes les écoles a été revue. L'an dernier, ce sont 55 % d'élèves du secondaire qui participaient à un programme particulier. Le CSS cible 80 % et s'attend à l'atteindre cette année. Un nouveau projet, profil découverte, sera créé pour les élèves de première secondaire au régulier, et ce, dans trois écoles secondaires. La première cohorte débutera l'an prochain et le projet ouvrira pour les autres années du secondaire par la suite, une année à la fois. (2024-10-01) Après avoir été interpellé par une école secondaire concernant le nombre de périodes par spécialité, le SES rappelle au CSS de porter une attention afin de s'assurer de respecter un minimum de 80 % du temps prévu au régime pédagogique par discipline. (2025-01-30)	
Banques non monnayables (2024-10-01)	Concernant la banque des six congés non monnayables que les enseignants cumulent une fois dans leur vie, le CSS révisé sa pratique. Comme il est difficile de compter l'accumulation de ces congés au prorata du temps fait, le CSS propose de donner les six congés automatiquement lorsque l'enseignant obtient son premier contrat. Le SES fera des vérifications de son côté. (2024-10-01) Après vérification, le SES est en accord avec la proposition du CSS. (2025-01-30)	Terminé
Autres sujets : a) Nouvelle convention	Le Syndicat soulève des points de la nouvelle convention qui ne sont pas appliqués correctement en lien avec : • l'ajout d'une demi-ressource en maternelle 5 ans; • l'annexe 54 concernant la surveillance dans les cours d'école; • l'aide à la classe; • les quatre journées pédagogiques réservées à l'enseignant. Le SES fera des vérifications au cours des prochaines semaines et si les situations ne sont pas régularisées, il lèvera des griefs. Le CSS mentionne que des ententes avaient été prises étant donné que le texte de la convention n'était pas connu. Le SES ajoute que maintenant qu'ils connaissent les détails, ils se doivent de l'appliquer. (2024-10-01) Le SES soulève la problématique concernant les heures des demi-ressources et des aides à la classe qui sont divisées dans les milieux, ce qui ne respecte pas la convention. Le CSS s'assurera de faire mieux pour la prochaine année scolaire. Mme Bergeron ajoute que les aides à la classe font de la surveillance ou préparent du matériel pour le service de garde et qu'il faudrait au minimum 1h30 de TES et non 15 min. Mme Gagnon propose de tenir un comité EHDAA spécial pour discuter de tout cela. (2025-01-30)	Terminé
b) Mesure 15158 (2025-10-01)	Le SES désire connaître la façon dont les sommes de la mesure 15158 pour la valorisation du personnel scolaire ont été utilisées. Mme Gagnon fera des vérifications. (2025-10-01)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Une rencontre est à prévoir pour déterminer comment les sommes seront utilisées, car présentement aucun montant n'a été utilisé. Cette mesure fait partie des règles amendées de décembre, donc le CSS doit en prendre connaissance au préalable. (2025-01-30)	
c) Congé stagiaire (2025-10-01)	Le Syndicat demande que la prise de congé en lien avec l'accueil de stagiaires soit prolongée au 30 juin. Le CSS accueille la demande et fera part de sa décision au Syndicat ultérieurement. (2025-10-01) Le SES informe le CSS qu'un maître associé a demandé un congé stagiaire et la secrétaire l'a informé qu'elle n'avait pas reçu les sommes pour ces congés et que ce serait seulement lorsque le stage serait terminé. Le CSS croit que c'est une situation isolée, car il n'y a eu aucun changement dans la procédure pour les congés stagiaires. Mme Gagnon fera des vérifications et ensuite un retour au syndicat. (2025-01-30)	✓
3. Gestion de projet	Le Syndicat a été interpellé pour prévoir des solutions lorsque l'école St-Antoine rejoindra St-Cœur-de-Marie à Laure-Conan concernant les toilettes. Il y en a peu et elles ne sont pas adaptées pour la hauteur des élèves. Le CSS mentionne que d'autres toilettes sont disponibles dans l'école.	
4. Liste d'ancienneté	Ce point a été traité en suivi.	
5. Calendrier scolaire	Le calendrier scolaire du secteur jeunes 2025-2026 a été approuvé au CA de décembre. Le CSS mentionne avoir suivi la recommandation du Syndicat, soit de déplacer une journée pédagogique de fin d'année au 19 septembre.	
6. Poste math/sciences	Ce point a été traité en suivi.	
7. Projet Charles-Gravel	Mme Lavoie présente le projet de nouvel horaire pour l'école Charles-Gravel. Le SES s'assure qu'une consultation et un vote secret soient faits pour l'acceptation de l'heure du dîner et pour le projet global. Il précise également de déterminer à l'avance un pourcentage minimal d'acceptation. Mme Gagnon ajoute que ce projet devra être en consultation chaque année et ensuite voté. Comme l'heure du dîner est conventionnée, une entente devra être prise entre le SES et le CSS si le projet obtient les votes nécessaires.	
8. Autre sujet : a) Journées pédagogiques mobiles	Le SES a entendu que dans une école la direction oblige les enseignants à placer les journées pédagogiques mobiles en fin d'année. Le CSS mentionne qu'aucune directive n'a été faite à ce sujet.	